

COLLOQUE À AIX-EN-PROVENCE.

Les missions de l'expert-comptable de justice

Le colloque sur «Les missions de l'expert-comptable de justice près des tribunaux de commerce» a réuni une centaine de personnes à Aix-en-Provence, le 18 septembre 2009. Ce colloque, dont le Régional était partenaire, était placé notamment sous l'égide de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice et organisé par la Section autonome des experts-comptables de justice près des cours d'appel d'Aix et Bastia, animée par Constant Viano. Les travaux étaient conduits par Jean-Pierre Atthenont, premier président de la Cour d'appel d'Aix. «La richesse

des débats, note M. Viano, a permis de clarifier certains aspects de l'intervention des experts-comptables dans les tribunaux de commerce, lorsqu'ils interviennent en tant qu'expert ou technicien». Parmi les personnalités on notera aussi la présence de Jean-Michel Caillau (avocat général représentant le procureur général d'Aix), Dominique Jacques (présidente de la 8^e chambre commerciale de la cour d'Appel d'Aix), Charles Badi (président de la Cour de révision monégasque) et Nicole Girona (conseillère à la Cour d'appel chargée des experts de justice).



Constant Viano (président de la section autonome des experts-comptables de justice), Jean-Pierre Atthenont (1^{er} président de la Cour d'appel d'Aix), Philippe Westrelin (président de la 3^e délégation des tribunaux de commerce Aix, Nîmes et Bastia), Bruno Duponchelle (président de la CNECJ)

Colloque à Aix-en-Provence

Les missions de l'expert-comptable de justice

Le colloque sur "Les missions de l'expert-comptable de justice près des tribunaux de commerce" a réuni une centaine de personnes

à Aix-en-Provence, le 18 septembre 2009.

Ce colloque, dont le Régional était partenaire, était placé notamment sous l'égide

de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice et organisé par la Section autonome des experts-comptables de justice près des cours d'appel d'Aix et Bastia, animée par Constant Viano.

Les travaux étaient conduits par Jean-Pierre Atthenont, premier président de la Cour d'appel d'Aix. "La richesse des débats, note M. Viano, a permis de clarifier certains aspects de l'intervention des experts-comptables dans les tribunaux de com-

merce, lorsqu'ils interviennent en tant qu'expert ou technicien".

Parmi les personnalités on notera aussi la présence de Jean-Michel Caillau (avocat général représentant le procureur général d'Aix), Dominique Jacques (présidente de la 8^e chambre commerciale de la cour d'Appel d'Aix), Charles Badi (président de la Cour de révision monégasque) et Nicole Girone (conseillère à la Cour d'appel chargée des experts de justice).



Constant Viano (président de la section autonome des experts-comptables de justice), Jean-Pierre Atthenont (1^{er} président de la Cour d'appel d'Aix), Philippe Westrelin (président de la 3^e délégation des tribunaux de commerce Aix, Nîmes et Bastia), Bruno Duponchelle (président de la CNECJ)



La profession comptable libérale au service de l'économie

Qui sont-ils?

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel
assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

L'Expert-Comptable c'est :

Le conseil permanent du chef d'entreprise

L'anticipation à travers la mise
en place d'une stratégie
pour votre entreprise

L'accompagnement au quotidien
(tableau de bord, gestion prévisionnelle)

Le spécialiste de la création
et de la transmission d'entreprise

**Les Experts-Comptables,
accélérateurs de progrès**

Ordre des experts comptables/Euromed Management Mise en place d'un mastère spécialisé

Une convention de partenariat a été signée entre le Conseil Régional de l'Ordre des Expert Comptables Marseille PACAC et Euromed Management pour la mise en place d'un Mastère spécialisé en Ingénierie patrimoniale du dirigeant. Présentation.



EVELYNE PUTERO, SERGE ROGAZZO, MARIE-CHRISTINE FANTOU-RAUD, PHILIPPE DOLORIAN, ANTOINE JEAN GIUSEPPI, CHRISTOPHE MOUYSSET, MICHEL FOURRIQUES, FRANÇOISE LASSALLE-COTTIN, JEAN-JACQUES DE RONCHI, DANIELLE DIAKITE, LIONEL CANESI, CHRISTIAN PIERRE.

Depuis son ouverture en Janvier 2008, 25 experts comptables ont participé à ce mastère spécialisé délivré par Euromed Management. C'est d'ailleurs pour répondre aux besoins du marché qu'il a été créé en partenariat avec l'Ordre des experts comptables PACAC. En effet, environ 900 000 entreprises vont changer de main en France dans les quinze

prochaines années, car 45 % des dirigeants ont aujourd'hui plus de 50 ans. Les participants à ce mastère sont des juristes, des experts comptables, des banquiers, des assureurs, des gestionnaires de patrimoine indépendants qui souhaitent enrichir leurs compétences pour mieux conseiller leurs clients et prospects. Le contenu, d'une grande actualité à l'heure du papy-boom : ingénierie juridique, fiscale, sociale du dirigeant, transmission d'entreprise, immobilier d'entreprise, finance, assurance-vie, etc.

Les cours sont dispensés à raison de deux à quatre jours par mois sur une période de 18 mois, ce qui est tout à fait compatible avec une activité professionnelle. Les intervenants sont tous reconnus et appréciés pour leur grande qualité et le diplôme délivré est un Mastère spécialisé accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles (diplôme permettant le conseil juridique approprié à la gestion de patrimoine – arrêté du 19 décembre 2000). La direction scientifique de ce programme est assurée par Michel Fourriques (professeur de fiscalité à Euromed Management et ancien élève de l'ENI), Christian Pierre (expert comptable et président de la formation au CROEC PACAC) et François Maurel (ancien bâtonnier du barreau de Marseille). La troisième promotion est actuellement en cours de recrutement pour un démarrage en Janvier 2010. L'idée a germé de créer à terme une association des diplômés en formation continue et de favoriser ainsi une politique de réseau.

Pour toute information : Danielle Diakite, responsable des Mastères spécialisés Formation Continue, Euromed Management : 04 91 82 79 11.

DIRECTIVE SERVICES. Haro sur l'Europe ?

Avec la transcription en droit français de la directive services, programmée à la fin de l'année, c'est toute une profession qui s'interroge sur son ouverture à l'Europe. Faut-il craindre l'abolition virtuelle des frontières et l'arrivée de confrères voisins ? Ou faut-il au contraire y voir la nécessaire évolution d'un métier qui aurait bien besoin de rajeunir son image ?

C'était déjà le thème de l'Assemblée Générale de l'Ordre Régional des experts-comptables en juillet dernier à Marseille. Une question posée, évidemment pas par hasard. En se demandant « faut-il craindre l'Europe ? », c'est toute la profession qui s'interrogeait dans un grand et bel ensemble sur son devenir. Car les conséquences de cette transcription ne laissent personne indifférent. Si beaucoup y voient l'arrivée probable de confrères des pays limitrophes et donc une concurrence accrue, d'autres se réjouissent au contraire de ce possible vent de modernisme qui soufflé sur une profession encore trop souvent perçue comme enfermée dans un certain immobilisme. Plus largement et plus exactement, c'est la question d'une harmonisation européenne des diplômes, de la pratique, de la déontologie qui se pose. Peut-être est-ce là le vrai débat ?

Pierre Beyrand

Vice-président Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PACA

«Il ne faut pas aller vers le plus petit dénominateur commun»

«Nous sommes dans un carcan où l'on ne peut pas apporter tout ce que l'on veut aux entreprises et aux particuliers». Vrai partenaire du chef d'entreprise, l'expert-comptable joue un rôle qui n'est pas anodin auprès de lui. Alors cette directive services serait-elle un moyen de dépoussiérer l'image d'une profession prête à s'ouvrir au changement ?

«Si elle est adaptée intelligemment, elle devrait nous permettre de ne pas rester cantonnés à la simple réalisation de bilans», ajoute Pierre Beyrand. «Si elle organise les professions qui offrent des services, elle devrait nous permettre de travailler de concert avec les avocats et les notaires. L'expert-comptable apporte du service, il est utile au particulier, à l'entreprise, bref à l'économie». Et le vice-président



Pierre Beyrand

azuréen de ne pas cacher que le marché du particulier est un marché vers lequel la profession souhaite s'ouvrir. «La directive services peut nous permettre de réaliser légalement ce que nous faisons déjà de manière informelle. Cette directive nous offre plus de liberté pour travailler ensemble, au bénéfice du client, qu'il soit entreprise ou particulier».

Oui mais voilà... en l'état cette transcription laisse néanmoins quelques parts d'ombres.

«Si l'on ne peut garder un certain particularisme, on va être embêtés. Nous avons une grande protection du client, des exigences de formation, de diplômes. Si les mêmes conditions ne sont exigées pour les experts-comptables venus d'autres pays, il y aura concurrence déloyale. Il y a une exigence qualité en France qui n'est pas forcément vraie pour certains autres pays. Il ne faudrait pas que le client s'y perde. Et il ne faut surtout pas aller vers le plus petit dénominateur commun. Au contraire, l'expert-comptable qui viendrait exercer en France doit avoir une connaissance de ses us et coutumes. Quant à la possible ouverture de nos cabinets à la publicité, la profession dans son ensemble n'y est pas favorable. La relation avec le client est une relation intimiste, très personnelle. Il vient

faire entrer la notion de rentabilité dans la profession». Ce qui paraît antinomique à la notion de service.

Michel Cibelly

Expert-comptable - Groupe Cibelly

«Il n'y a pas de quoi avoir peur»

«L'inquiétude soulevée par la transcription de cette directive services est dérisoire. Posons la problématique à l'inverse. Quel conseil l'expert-comptable français peut-il prétendre donner s'il se rend en Italie, en Allemagne ou en Espagne ? Ce cas de figure est d'une telle marginalité que ce n'est même pas un sujet intéressant. Je ne vois pas comment un expert-comptable peut aller exercer à l'étranger sans s'adosser à un cabinet sur place. Le professionnel qui travaillerait dans un pays autre que le sien doit en connaître la législation et surtout éviter les contresens qui sont multiples dans de nombreuses langues. La différence entre professionnels continuera de se faire sur le marché. Il n'y a vraiment pas de quoi avoir peur de cette directive services et des conséquences qu'elle engendrera. Elle peut au contraire faire évoluer la profession. Ouvrir le capital par exemple c'est aussi s'ouvrir aux compétences».



Michel Cibelly

DIRECTIVE SERVICES. Haro sur l'Europe ?

Avec la transcription en droit français de la directive services, programmée à la fin de l'année, c'est toute une profession qui s'interroge sur son ouverture à l'Europe. Faut-il craindre l'abolition virtuelle des frontières et l'arrivée de confrères voisins ? Ou faut-il au contraire y voir la nécessaire évolution d'un métier qui aurait bien besoin de rajeunir son image ?

C'était déjà le thème de l'Assemblée Générale de l'Ordre Régional des experts-comptables en juillet dernier à Marseille. Une question posée, évidemment pas par hasard. En se demandant « Faut-il craindre l'Europe ? », c'est toute la profession qui s'interrogeait dans un grand et bel ensemble sur son devenir. Car les conséquences de cette transcription ne laissent personne indifférent. Si beaucoup y voient l'arrivée probable de confrères des pays limitrophes et donc une concurrence accrue, d'autres se réjouissent au contraire de ce possible vent de modernisme qui souffle sur une profession encore trop souvent perçue comme enfermée dans un certain immobilisme. Plus largement et plus exactement, c'est la question d'une harmonisation européenne des diplômes, de la pratique, de la déontologie qui se pose. Peut-être est-ce là le vrai débat ?

Pierre Beyrand

Vice-président Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PACA

«Il ne faut pas aller vers le plus petit dénominateur commun»

«Nous sommes dans un carcan où l'on ne peut pas apporter tout ce que l'on veut aux entreprises et aux particuliers». Vrai partenaire du chef d'entreprise, l'expert-comptable joue un rôle qui n'est pas anodin auprès de lui. Alors cette directive services serait-elle un moyen de dépoussiérer l'image d'une profession prête à s'ouvrir au changement ?

«Si elle est adaptée intelligemment, elle devrait nous permettre de ne pas rester cantonnés à la simple réalisation de bilans », ajoute Pierre Beyrand. «Si elle organise les professions qui offrent des services, elle devrait nous permettre de travailler de concert avec les avocats et les notaires. L'expert-comptable apporte du service, il est utile au particulier, à l'entreprise, bref



Pierre Beyrand

à l'économie». Et le vice-président azuréen de ne pas cacher que le marché du particulier est un marché vers lequel la profession souhaite s'ouvrir. «La directive services peut nous permettre de réaliser légalement ce que nous faisons déjà de manière informelle. Cette directive nous offre plus de liberté pour travailler ensemble, au bénéfice du client, qu'il soit entreprise ou particulier». Oui mais voilà... en l'état cette transcription laisse néanmoins quelques parts d'ombres.

«Si l'on ne peut garder un certain particularisme, on va être embêtés. Nous avons une grande protection du client, des exigences de formation, de diplômes. Si les mêmes conditions ne sont exigées pour les experts-comptables venus d'autres pays, il y aura concurrence déloyale. Il y a une exigence qualité en France qui n'est pas forcément vraie pour certains autres pays. Il ne faudrait pas que le client s'y perde. Et il ne faut surtout pas aller vers le plus petit dénominateur commun. Au contraire, l'expert-comptable qui viendrait exercer en France doit avoir une connaissance de ses us et coutumes. Quant à la possible ouverture de nos cabinets à la publicité, la profession dans son ensemble n'y est pas favorable. La relation avec le client est une relation intimiste, très per-

sonnelle. Ce qui paraît antinomique à la notion de service.

Michel Cibelly

Expert-comptable - Groupe Cibelly

«Il n'y a pas de quoi avoir peur»

«L'inquiétude soulevée par la transcription de cette directive services est dérisoire. Posons la problématique à l'inverse. Quel conseil l'expert-comptable français peut-il prétendre donner s'il se rend en Italie, en Allemagne ou en Espagne ? Ce cas de figure est d'une telle marginalité que ce n'est même pas un sujet intéressant. Je ne vois pas comment un expert-comptable peut aller exercer à l'étranger sans s'adosser à un cabinet sur place. Le professionnel qui travaillerait dans un pays autre que le sien doit en connaître la législation et surtout éviter les contresens qui sont multiples dans de nombreuses langues. La différence entre professionnels continuera de se faire sur le marché. Il n'y a vraiment pas de quoi avoir peur de cette directive services et des conséquences qu'elle engendrera. Elle peut au contraire faire évoluer la profession. Ouvrir le capital par exemple c'est aussi s'ouvrir aux compétences».



Michel Cibelly